



MINISTÈRE DE L'ALIMENTATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

Secrétariat général

Service des ressources humaines
Adresse : 78, rue de Varenne
75 349 PARIS 07 SP

Sous direction mobilité, emplois, carrières

Bureau de la filière administrative

Suivi par : Gwenaëlle MARI
Tél. 01 49 55 41 85 – fax. 01 49 55 40 14
e-mail : gwenaelle.mari@agriculture.gouv.fr

Bureau de la filière technique

Suivi par : Driss MERZOUG
Tél. 01 49 55 47 79 – fax. 01 49 55 50 94
e-mail : driss.merzoug@agriculture.gouv.fr

Sous direction du développement professionnel et des relations sociales

Bureau des concours

Suivi par : Pascale MARIE Tél. 01 49 55 47 91 – fax 01 49 55 50 82
e-mail : pascale.marie@agriculture.gouv.fr
Evelyne FRANSIOLI Tél. 01 49 55 43 55 – fax 01 49 55 50 82
e-mail : evelyne.fransioli@agriculture.gouv.fr
Sophie FÉRAH Tél. 01 49 55 42 26 – Fax 01 49 55 50 82
e-mail : sophie.ferah@agriculture.gouv.fr

NOTE DE SERVICE

SG/SRH/SDMEC/SDDPRS/N2009-1264

Date: 29 décembre 2009

Date de mise en application : immédiate
Nombre d'annexe : 1

Le Ministre de l'alimentation de l'agriculture et
de la pêche
à
Voir destinataires ci-dessous

Objet : Recrutement sans concours d'agents de catégorie C en Echelle 3.

Bases juridiques :

- Loi n° 2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique.
- Décret n° 2006 – 1760 du 23 décembre 2006 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat.
- Décret n° 2006 – 1761 du 23 décembre 2006 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints techniques des administrations de l'Etat.
- Décret n° 2006 – 1762 du 23 décembre 2006 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints techniques de laboratoire des administrations de l'Etat.
- Décret n° 2007 - 655 du 30 avril 2007 modifiant plusieurs décrets statutaires relatifs à des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat (pour le corps des adjoints techniques des établissements d'enseignement agricole public et celui des adjoints techniques de formation et de recherche),
- Décret n° 94 - 874 du 7 octobre 1994 relatif aux dispositions communes applicables aux stagiaires de l'Etat et de ses établissements publics.
- Décret n° 2005 – 1228 du 29 septembre 2005 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C, modifié par le décret du 27 novembre 2006.

Résumé : La présente note de service arrête le nombre de recrutements et indique les structures bénéficiant du recrutement sans concours d'agents de catégorie C échelle 3, au titre de l'année 2009.

Mots-clés : recrutement sans concours

| Destinataires | |
|---|--|
| Pour exécution : Directions d'administration centrale Services déconcentrés IGAPS | Pour information : Syndicats Etablissements publics nationaux |

Le nombre de recrutements sans concours d'agents de catégorie C en échelle 3 autorisé au titre de l'année 2009 est fixé ainsi qu'il suit :

- Adjoint administratif : 144 postes,
- Adjoint technique : 4 postes.

La localisation géographique des postes est indiquée en annexe I.

La note de service réf : SG/SRH/GESPER/SDDPRS/N2007-1201 du 6 septembre 2007 définissait le cadre général du recrutement sans concours dans le premier grade (Echelle 3) des corps de catégorie C. Les services bénéficiaires de ces recrutements y trouveront le détail des modalités qu'ils auront à mettre en œuvre. Ils transmettront sans délai le nom et les coordonnées du responsable chargé de ce recrutement au bureau des concours et des examens professionnels (dont les coordonnées figurent en entête) qui adressera en retour à ce responsable, l'ensemble des modèles de documents et informations nécessaires à ces opérations.

J'appelle votre attention sur le fait que la validité des recrutements est conditionnée par la mise en ligne sur le site ministériel *TéléMaque* de l'avis de recrutement et des procès verbaux des commissions de recrutement.

A l'issue des opérations de sélections, le responsable du recrutement transmet sans délais au bureau de gestion le dossier permettant la prise en charge, et arrête avec le bureau de gestion la date de prise de fonction.

Le chef du service
des ressources humaines

Philippe MERILLON

ANNEXE I



MINISTÈRE DE L'ALIMENTATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

ADJOINTS ADMINISTRATIFS

Secteur DDAF/ DDEA

| Service affectataire | Nombre de places |
|--|------------------|
| Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt du Nord Pas de Calais | 1 |
| Direction départementale de l'équipement et de l'agriculture de l'Oise | 1 |
| Direction départementale de l'équipement et de l'agriculture du Doubs | 2 |
| Direction départementale de l'équipement et de l'agriculture de Meurthe et Moselle | 2 |
| Direction départementale de l'équipement et de l'agriculture du Calvados | 3 |
| Direction départementale de l'agriculture et de la forêt de l'Eure | 2 |
| Direction départementale de l'équipement et de l'agriculture du Morbihan | 1 |
| Direction départementale de l'agriculture et de la forêt de l'Orne | 2 |
| Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Haute Normandie | 1 |
| Direction départementale de l'agriculture et de la forêt de la Manche | 5 |
| Direction départementale de l'agriculture et de la forêt d'Ille et Vilaine | 8 |
| Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Bretagne | 3 |
| Direction départementale de l'équipement et de l'agriculture de Seine Maritime | 4 |
| Direction départementale de l'équipement et de l'agriculture des Côtes d'Armor | 2 |
| Direction départementale de l'équipement et de l'agriculture des Landes | 1 |
| Direction départementale de l'agriculture et de la forêt de Gironde | 1 |
| Direction départementale de l'agriculture et de la forêt de Charente | 2 |
| Direction départementale de l'équipement et de l'agriculture du Lot et Garonne | 1 |
| Direction départementale de l'agriculture et de la forêt de l'Indre | 1 |
| Direction départementale de l'équipement et de l'agriculture de Loire Atlantique | 1 |
| Direction départementale de l'agriculture et de la forêt d'Indre et Loire | 2 |
| Direction départementale de l'agriculture et de la forêt de la Sarthe | 2 |
| Direction départementale de l'agriculture et de la forêt de Mayenne | 1 |
| Direction départementale de l'agriculture et de la forêt de Vendée | 1 |
| Direction départementale de l'équipement et de l'agriculture de Haute Garonne | 1 |
| Direction départementale de l'équipement et de l'agriculture du Tarn et Garonne | 3 |

| | |
|--|---|
| Direction départementale de l'équipement et de l'agriculture du Lot | 1 |
| Direction départementale de l'équipement et de l'agriculture des Hautes Pyrénées | 5 |
| Direction départementale de l'équipement et de l'agriculture de l'Aveyron | 6 |
| Direction départementale de l'agriculture et de la forêt de Haute Vienne | 2 |
| Direction départementale de l'équipement et de l'agriculture des Alpes de Haute Provence | 1 |
| Direction départementale de l'équipement et de l'agriculture des Alpes Maritimes | 2 |
| Direction départementale de l'équipement et de l'agriculture de l'Aude | 1 |
| Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt du Languedoc-Roussillon | 1 |
| Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de PACA | 1 |
| Direction départementale de l'agriculture et de la forêt de L'Ain | 1 |
| Direction départementale de l'agriculture et de la forêt de l'Isère | 1 |
| Direction départementale de l'agriculture et de la forêt de Loire | 5 |
| Direction départementale de l'agriculture et de la forêt du Rhône | 1 |
| Direction départementale de l'équipement et de l'agriculture de Savoie | 1 |
| Direction départementale de l'équipement et de l'agriculture de Haute Savoie | 1 |
| Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Rhône Alpes | 1 |
| Direction départementale de l'agriculture et de la forêt de Haute Loire | 1 |
| Direction départementale de l'agriculture et de la forêt du Cantal | 1 |
| Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Auvergne | 3 |
| Direction départementale de l'agriculture et de la forêt de Côte d'or | 1 |
| Direction départementale de l'agriculture et de la forêt de Saône et Loire | 1 |
| Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Bourgogne | 1 |
| Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Champagne | 2 |
| Direction de l'agriculture et de la forêt de Guyane | 1 |

Administration centrale

| Service affectataire | Nombre de places |
|-------------------------|------------------|
| Administration Centrale | 2 |

Secteur DDSV

| Service affectataire | Nombre de places |
|---|------------------|
| Direction départementale des services vétérinaires du Val d'Oise | 2 |
| Direction départementale des services vétérinaires de Seine Saint Denis | 3 |
| Direction départementale des services vétérinaires de Haute Saône | 1 |
| Direction départementale des services vétérinaires du Bas Rhin | 3 |
| Direction départementale des services vétérinaires du Haut Rhin | 1 |
| Direction départementale des services vétérinaires de la Manche | 1 |

| | |
|---|---|
| Direction départementale des services vétérinaires du Calvados | 2 |
| Direction départementale des services vétérinaires de Seine Maritime | 1 |
| Direction départementale des services vétérinaires du Morbihan | 1 |
| Direction départementale des services vétérinaires d'Ille et Vilaine | 2 |
| Direction départementale des services vétérinaires des Landes | 2 |
| Direction départementale des services vétérinaires de Gironde | 1 |
| Direction départementale des services vétérinaires des Deux Sèvres | 2 |
| Direction départementale des services vétérinaires des Pyrénées Atlantiques | 3 |
| Direction départementale des services vétérinaires de l'Indre | 1 |
| Direction départementale des services vétérinaires d'Eure et Loir | 1 |
| Direction départementale des services vétérinaires du Loiret | 1 |
| Laboratoire national de la protection des végétaux d'Angers | 1 |
| Direction départementale des services vétérinaires de Haute Vienne | 1 |
| Direction départementale des services vétérinaires de l'Aveyron | 4 |
| Direction départementale des services vétérinaires des Alpes Maritimes | 1 |
| Direction départementale des services vétérinaires de Haute Corse | 1 |
| Direction départementale des services vétérinaires du Cantal | 1 |
| Direction départementale des services vétérinaires de Haute Loire | 1 |
| Direction départementale des services vétérinaires du Puy de Dôme | 1 |
| Direction départementale des services vétérinaires de Saône et Loire | 3 |
| Direction départementale des services vétérinaires de l'Yonne | 2 |
| Direction départementale des services vétérinaires de Côte d'or | 1 |
| Direction départementale des services vétérinaires de de la Haute Marne | 1 |

ADJOINTS TECHNIQUES

Administration centrale

Service affectataire

Nombre de places

Administration Centrale

2

Secteur DDSV

Service affectataire

Nombre de places

Direction des services vétérinaires de la Réunion

1

Direction des services vétérinaires de la Martinique

1